RÉGION NORMANDIE

Infrastructures et Réseaux de Transports

Objectifs

Cette aide vise à subventionner les études et travaux de création ou de rénovation / régénération d'infrastructures de transport et développer les terminaux portuaires et logistiques.

Les études et travaux concernés visent à maintenir et/ou développer des infrastructures permettant une mobilité performante des personnes et des marchandises conduisant à promouvoir l'attractivité et le développement économique du territoire.

Cette aide ne concerne pas les demandes relatives aux points d'arrêt routiers, relevant du dispositif « Aménagement et équipement des points d'arrêt routiers » .

Bénéficiaires

- L'Etat, les établissements publics
- Les gestionnaires d'infrastructures
- Les collectivités locales
- Les opérateurs ferroviaires dont entités du groupe SNCF
- Le Syndicat Mixte « Ports de Normandie »
- Les grands ports maritimes de Rouen et du Havre
- Les ports départementaux de Fécamp et du Tréport exclusivement dans le cadre du Contrat 276
- Voies Navigables de France
- Les bureaux d'études

Caractéristiques de l’aide

Cette aide ne relève pas d’un dispositif régional. Chaque demande, déposée sur le portail, fera l’objet d’une instruction au cas par cas par la Direction Mobilités et Infrastructures, au regard du projet et de la capacité budgétaire telle que voté au Budget Primitif de la Région.

Contacts

Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Services Infrastructures et Etudes

02.35.52.56.41 (secrétariat)